



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Morbihan

Commune : Vannes

Autres communes :

R500

Appellation : Maison

Monument(s)

Appellation : Maison

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 25/01/1929

Étendue de la protection : Façades et toiture : inscription par arrêté du 25 janvier 1929

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.